

# Compte rendu de la séance du 15 juillet 2015

Secrétaire(s) de la séance:

Martine COURSOULES

## Ordre du jour:

- Convention avec Camping-Car Park et contrat de gestion
- Création d'un poste saisonnier
- Nouvelles adhésions EPF-Smaf
- Demande de subvention
- Demande de remboursement d'arrhes
- SIEG : travaux d'éclairage public
- Questions diverses

## Délibérations du conseil:

### Signature d'une convention d'occupation du sol avec CAMPING-CAR PARK ( 2015 15 07 01)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée ses délibérations n° 2015 18 03 09 du 18 mars 2015 et n° 2015 15 04 07 du 15 avril 2015 concernant le changement de prestataire pour la gestion de l'aire de camping cars des Rives du Lac. Il donne lecture d'un projet de convention d'occupation du sol pour une durée de 5 ans et son annexe portant sur la répartition des missions avec la société CAMPING-CAR PARK.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du sol et la répartition des missions telles que présentées.

### création d'un poste saisonnier ( 2015 15 07 02)

Le Conseil Municipal,

considérant le surcroît de travail des services techniques suite au départ d'un agent, décide, à l'unanimité, de la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet pour 2 mois à compter du 1er août 2015. La personne embauchée sera affectée aux services techniques en tant qu'agent polyvalent pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments de la commune et aider les agents communaux dans toutes les missions qui leur sont dévolues. Elle sera rémunérée sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321.

### Nouvelles adhésions à l'EPF-Smaf ( 2015 15 07 03)

Monsieur le Maire (Madame le Maire, Monsieur le Président, Madame le Président) expose :

les communes de :

- **COUTANSOUZE** (Allier), par délibération du 16 janvier 2015,
- **MONTMARSAULT** (Allier), par délibération du 24 mars 2015,
- **CRAPONNE SUR ARZON** (Haute-Loire), par délibération du 14 avril 2015,
- **MASSIAC** (Cantal), par délibération du 18 mai 2015,
- **SAINT ETIENNE DE MAURS** (Cantal), par délibération du 28 mai 2015,

les communautés de communes du :

- **PAYS DE SALERS**(Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-Les-Bosquets, Besse, Brageac, Chaussenac, Escorailles, Fontanges, Freix-Angalards, Gircols,

Le Falgoux, Le Fau, Le Vaulmier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, Saint Cirgues de Malbert, Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eulalie, Tournemire, par délibération en date du 15 décembre 2014,

– **PAYS DE MAURIAC**(Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Meallet, Moussages, Salins, Sourniac, par délibération du 23 mars 2015,

Les syndicats :

– **Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac**(Cantal), composé des communes d' Anglards de Salers, Arches, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, par délibération du 24 avril 2015,

– **Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers**(Cantal), composé de ces deux communes, par délibération du 29 avril 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 17 mars, 19 mai et 23 juin 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 23 juin 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (le conseil communautaire, l'assemblée, le comité syndical), à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

### octroi d'une subvention exceptionnelle - Décision modificative n° 3 ( 2015 15 07 04)

Monsieur le Maire expose :

Suite au remplissage de la cuve de fioul commune entre la Mairie et le Musée de la Toinette en mai 2015, la facture correspondante a été prise en charge par la Mairie. Afin de procéder au remboursement de sa quote-part, l'association Art et Traditions des Monts Dore a demandé une subvention exceptionnelle du même montant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les difficultés financières croissantes consécutives à la baisse de fréquentation des Musées, décide d'octroyer à l'association Art et Traditions des Monts Dore une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 818 € et décide des virements de crédits suivants :

N° compte	Dépense	Recette
61521	- 2818 €	
6748	2 818 €	

### Demande de remboursement d'arrhes ( 2015 15 07 05)

Monsieur le Maire présente une demande de remboursement des arrhes versées lors de la réservation de la villa Les Ormeaux, d'un montant de 100 €, émanant de Monsieur DAVID Serge, suite à des soucis de santé. Il précise que Monsieur DAVID a fourni un certificat médical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de procéder au remboursement de cette somme.

La question portant sur des travaux d'éclairage public inscrite à l'ordre du jour est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal.